

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 1^{er} juin 2021

L'an deux mil vingt et un et le 1^{er} Juin à 19h, le conseil municipal de la commune de Bruère-Allichamps régulièrement convoqué le 26 Mai 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, tout en respectant les distances demandées dans le cadre du coronavirus, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mesdames Maryse LALLIER, Patricia MANTELET, Martine DUPUIS, Véronique BALLERAT
Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Guy AUPETIT et Guillaume TAILLANDIER

Pouvoirs : Benjamin METIVIER a donné pouvoir de décision et de signature à Véronique BALLERAT
Jean Pierre POUX a donné pouvoir de décision et de signature à Maryse LALLIER
Laurence CIESLOK a donné pouvoir de décision et de signature à Roger PORTMANN
Maëlle LE MOIGN a donné pouvoir de décision et de signature à Roger DAGHER

Absent : Daniel FRANCOIS

Secrétaire de séance : Maryse LALLIER

Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté à l'unanimité

Roger DAGHER, maire a demandé de rajouter à l'ordre du jour les points suivants : Parc éolien

Ordre du Jour :

Décision Modificative :

A la demande de la Trésorerie de St Amand Montrond et afin de rétablir l'équilibre du budget, suite à la vente de matériel qui a été enregistré à tort, il y a lieu de procéder à une décision modificative comme suit :

Compte 6248 Divers dépense	- 1650€
Compte 775 Produits de cessions d'immobilisations recette	-1650€

Elections :

Le conseil municipal a établi le calendrier des permanences électorales. Voir tableau ci -joint.

Document Unique :

Le document unique qui aurait du être établi depuis de nombreux mois déjà va voir le jour avec l'aide de L'AIPST 18. En effet, cet organisme (médecine du travail) nous propose un schéma interactif qui permettra au groupe de travail de créer ce document unique. Cette aide est gratuite la première année et sera facturé 150€/an pour toutes mises à jour. Le conseil municipal accepte cette proposition pour 11 voix « Pour» et 1 voix « Contre ».

Entretien du Prieuré :

Le Prieuré se dégrade d'année en année. Une étude est en cours par le cabinet d'architecte « Convalence » représentée par Madame Juliette LUTZ, basée à Charenton du Cher pour une éventuelle rénovation mais en attendant, Monsieur Le Maire propose de procéder au nettoyage

de la toiture en enlevant les végétaux. Le conseil municipalité retient le devis de M. BELLONET de Châteauneuf sur Cher, pour 800€ à 11 voix « Pour » et 1 voix « Contre ».

Achat ordinateur et vidéoprojecteur :

Il est nécessaire de revoir le système informatique de la commune de Bruère Allichamps et d'investir dans un ordinateur pour M. Le Maire. En effet, un des ordinateurs du secrétariat n'est plus assez performant pour assurer les fonctions demandées, de ce fait des devis ont été demandés. Le conseil municipal à 11 voix « Pour » et une voix « Contre » accepte cette demande et donne tous pouvoirs de décision et de signature à M. Le maire pour les achats informatiques.

Recrutement adjoint administratif :

Afin d'envisager le départ de Christine Pouget, à l'agence postale et pour aider au secrétariat de mairie, il a été décidé l'embauche d'un adjoint administratif pour 31h hebdomadaire. 12 candidates ont envoyé lettre et curriculum vitae mais 2 seules avaient de l'expérience de secrétariat de mairie. Le choix de Monsieur Le Maire s'est finalement porté sur Sabine VAILLAUD qui vient de Poisieux. Elle a pris son poste au 1^{er} juin 2021.

Projet Eolienne :

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet éolien de la Perche, toutes les communes de la communauté de commune Coeur de France doivent donner leur avis sur ce projet. M. le Maire a donné quelques détails concernant cette demande et regrette l'absence d'informations sur ce projet. De ce fait, le conseil délibère à 11 voix (Contre) et 1 abstention.

Transfert de la licence IV :

Après maintes échanges avec M. Brendel, les nouveaux propriétaires de l'Hôtel des Tilleuls ont trouvé un accord pour l'acquisition de la licence IV à un prix raisonnable. Celle-ci devait être transférée en Corse. Il a été décidé qu'elle resterait finalement dans la commune.

De ce fait, le Conseil Municipal délibère à 11 voix «Pour» et 1 voix « Contre ».

Assainissement :

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Daniel Bones, président de la communauté de communes Cœur de France. Selon ce courrier, l'assainissement serait relié à La Celle, toutefois d'autres hypothèses peuvent encore voir le jour.

Divers et tour de table :

Il a été demandé à Monsieur Touzet, de remonter le mur en pierre sèches suite à l'accident de la circulation survenu le 21 Mai dernier. Une convocation devant le tribunal judiciaire de Bourges est prévue le 1^{er} Octobre 2021 pour cette affaire.

Il a été évoqué :

- la vente ou l'échange d'une parcelle de terrain à Noirlac avec le Conseil départemental,

- Le problème rencontré avec deux demoiselles provocatrices qui posent quelques soucis par manque de civisme et de politesse.
- La rénovation ou le changement de présentoir au terrain de camping,
- La possibilité de récupérer les tuiles de l'Abbaye de Noirlac pour remettre en état les chemins communaux,
- La mise en place de 2 panneaux pour annoncer le marché hebdomadaire mais il semblerait que celui route de Bourges gêne la visibilité.
- La mise à disposition de caméras par le centre de gestion de la route
- La mise en service du compteur forain car le marché sera définitivement déplacé sur la place à côté de la mairie à partir du 13 juin 2021,
- L'achat d'un nouveau panneau signalant une hauteur limitée à Allichamps car des camping-cars s'engagent sur le chemin et ne peuvent pas passer sous le portique à l'arrivée du camping,
- L'ouverture de l'hôtel « Les tilleuls » à partir du 10 juin 2021, suite à l'avis favorable de la commission de sécurité,
- L'avancement des dossiers concernant la scierie Brunet et la vente du chemin à Chateaufier.
- Maryse Lallier a fait part de la demande de l'Education Nationale concernant l'amiante dans les plafonds de l'école. Un devis est demandé.

La séance s'est terminée à 21h05.

Prochaine séance le 7 octobre 2021 à 19h à la mairie.